



Conseil d'établissement
Procès-verbal
Réunion du 20 septembre 2023 - 17 h

Étaient présents et présentes :

Leslie-Anne Barber – CISSSO
Gilles Brazeau – parent d'élève
Geneviève Langlois – élève en soudage
Odette Laurin – personnel de soutien
Catherine Louis-Seize – enseignante
Marie-Claude Mallet – parent d'élève
Magguy Plantier – personnel professionnel
Sylvain Rivest – directeur
Randa Semaan – élève en secrétariat
Cynthia Smith (substitut) - APCHQ
Mario Viens – organisme socio-communautaire

Absences :

Eric Bernatchez – représentant d'entreprise
Geneviève Latulippe - ACQ
Mathieu Papin - enseignant

M. Viens souhaite la bienvenue aux membres et explique le déroulement de la rencontre.

1. Adoption de l'ordre du jour

M. Viens fait la lecture de l'ordre du jour et demande aux membres s'ils désirent y apporter des modifications.

M. Rivest demande d'ajouter le point 7.5 Projet 16/24+ et le point 10.6 Rôle des membres.

Une petite coquille à corriger au point 8.1 changer 22-23 pour 23-24.

Mme Louis-Seize propose d'adopter l'ordre du jour incluant les modifications et elle est appuyée par Mme Smith.

Adoptée à l'unanimité

2. Vérification du quorum

M. Viens procède à la vérification du quorum et à l'ouverture de la séance, il est 17 h 05.

3. Présentation des membres

M. Viens invite les membres à se présenter à tour de rôle.

4. Adoption du procès-verbal du 14 juin 2023

M. Viens demande si tous les membres ont pris connaissance du document et s'il y a des modifications à y apporter.

Mme Barber propose d'adopter le procès-verbal et elle est appuyée par Mme Louis-Seize.

Adoptée à l'unanimité

5. Suivi du procès-verbal

M. Rivest informe les membres qu'il a consulté le CSSPO concernant le terme «plagiat» dans le contexte scolaire. Le centre de services a procédé à des vérifications et le terme est accepté et usuel dans le contexte.

6. Mot des élèves

M. Viens invite Mme Langlois à prendre la parole.

Mme Langlois informe les membres que la Foire des métiers a connu un franc succès auprès des élèves. Autant les exposants, les défis à relever, les cadeaux, le dîner gratuit et la compétition de tir de camions ont été très appréciés des élèves.

Mme Langlois mentionne que la salle de meulage dans le département de soudage aurait besoin de rénovation (salle trop sombre et trop petite). M. Rivest en prend bonne note, cependant il y a déjà une liste de travaux prévus à exécuter (voir point 7.3).

Mme Langlois informe les membres que la cohorte de soudage haute pression va très bien. Ils terminent la semaine prochaine après 2 ans et demi de formation. L'enseignant de haute pression (Jérôme Painchaud) a été un net avantage dans le succès de cette cohorte.

Mme Langlois déplore le manque d'ouverture des employeurs pour les femmes en soudage. Elle a tenté de postuler dans plusieurs entreprises l'été dernier pour un travail étudiant et n'a jamais été sélectionnée, au contraire de ses collègues de classe qui ont tous obtenu un emploi étudiant.

Mme Semaan mentionne qu'elle n'a pas encore eu de rencontre de Comité des élèves. Elle informe les membres que la Friperie connaît un grand succès parmi les élèves, ainsi que l'arrivée d'une infirmière praticienne à temps partiel.

Elle termine en mentionnant qu'un club de marche a été mis sur pied. Un atelier de confection de couronnes d'automne débutera sous peu.

M. Viens remercie Mesdames Langlois et Semaan de leurs commentaires.

7. Mot du directeur

7.1 Inscriptions 2023-2024

M. Rivest fait un résumé des tableaux et mentionne que les inscriptions vont bon train. Le taux de présence en classe dans les 3 immeubles en date du 20 septembre est encourageant.

M. Rivest mentionne la Foire des métiers comme journée d'accueil pour les élèves d'Asticou. Il n'y a pas encore eu d'accueil pour Vision-Avenir à cause des travaux majeurs de l'immeuble et du stationnement. L'activité est reportée.

M. Rivest informe les membres que le centre a procédé à une pré-rentrée des nouvelles cohortes pour établir un premier contact avec les élèves et éviter une perte de temps la première journée de classe à finaliser tous les dossiers administratifs. L'événement a été un succès. Un post-mortem aura lieu bientôt pour souligner les points forts et à améliorer.

Pas eu besoin d'enseignants cette année.

7.2 Nouveaux membres du personnel

M. Rivest. Informe les membres qu'un enseignant a été embauché pour le programme de Plâtrage qui devrait débuter en octobre. Le magasinier de soudage-montage va tenter l'expérience de l'enseignement. 4 nouvelles enseignantes ont été embauchées en Santé et un retour en Assistance dentaire.

Mme Tremblay est entrée en poste en juillet dernier comme nouvelle adjointe dans l'équipe de direction.

7.3 Projets de travaux au CFPPO

M. Rivest explique la grille des travaux. L'immeuble Vision-Avenir est en rénovation majeure avec le désamiantage la présence de vermiculite (travaux étalés sur plusieurs années). Des travaux majeurs ont été effectués en Plomberie et chauffage et en Assistance dentaire.

La CCN procèdera bientôt à des travaux d'asphaltage sur le chemin devant les bureaux administratifs (Asticou).

7.4 Projet éducatif

M. Rivest informe que le Projet éducatif représente le cœur du Centre (Vision, Mission et Valeurs du Centre). Le nouveau projet éducatif est en rédaction et devra être présenté en novembre prochain.

Les contextes interne et externe sont terminés. Les 4 objectifs sont à développer (dont 3 priorités ministérielles) : 1. Diplomation, 2. Clientèle EHDA (élèves en difficultés d'apprentissage et adaptation) – Augmenter la rétention et la diplomation de ces élèves. 3. Environnement sain et sécuritaire et 4. Rapprochement avec le marché du travail. Nous devons travailler avec nos partenaires dans les métiers.

Mme Mallet mentionne que les élèves admis doivent fournir un dossier d'aide pour documenter leurs troubles d'apprentissage. Elle demande si c'est le plan d'intervention du secondaire qui suit l'élève. M. Rivest explique que le plan doit être adapté pour rencontrer les objectifs dans les modules pratiques.

7.5 Plan de lutte contre la violence et l'intimidation

M. Rivest informe les membres que la nouvelle loi sur l'instruction publique a ajouté un protecteur national de l'élève en plus du régional et du local. Ce qui nous oblige à revoir notre plan de lutte contre la violence et l'intimidation pour rencontrer les nouvelles normes. Cette nouvelle loi a modifié le processus de traitement des plaintes.

7.6 16/24 +

M. Rivest cède la parole à M. Viens pour nous parler de son projet.

M. Viens, intervenant au CIPTO travaille depuis quelques années à faire approuver et à mettre sur pied un projet (en collaboration avec la Santé publique) pour amener les services d'information et d'aide sur les dépendances en formation professionnelle. Le projet sera implanté dans les 3 immeubles jusqu'à la fin de 2025. Certains programmes seront ciblés. 3 ateliers seront offerts : 1-Drogues et effets, 2-Consommation et sexualité, 3-Consommation et impact en milieu scolaire et milieu de travail.

Mme Smith mentionne que depuis environ un mois, il y a une augmentation de consommation d'alcool sur les chantiers de construction. M. Viens est conscient de cette situation, mais tout ce qu'on peut faire c'est de les informer, les conscientiser et les accompagner au besoin.

M. Viens ne peut offrir les mêmes services dans une école que dans la population en général (par exemple, fournir des seringues aux consommateurs).

Mme Louis-Seize aimerait que le programme APED fasse partie des groupes ciblés, particulièrement lors de la compétence 10. M. Viens informe que ce sont Mesdames Gougeon et Pelletier (TTS) de Vision-Avenir qui sont responsables de la sélection du programme.

M. Viens mentionne que tous les autres programmes seront visités pour les informer, mais il doit se restreindre car il est seul pour mener le projet.

M. Vient termine en informant que le projet inclut de la formation pour le personnel. De plus, une info-lettre sur un sujet particulier sera envoyée à tout le personnel tous les mois.

Mme Barber demande comment on va procéder pour évaluer le succès du projet M. Viens mentionne qu'il ne s'attend pas à des résultats concrets la première année d'implantation. Cependant des objectifs plus précis seront fixés pour le 2^e année. L'objectif principal du projet est la sensibilisation et l'information, et non pas l'arrêt de consommation car il ne désire pas cibler des élèves en particulier. Ce projet rejoint le volet Santé et sécurité dans les programmes.

8. Dossiers pour adoption

8.1 Budget du CE 23-24

M. Rivest explique le budget de 750 \$ du CE. Ce montant sert à défrayer les goûters et les frais de gardiennage lors des rencontres.

Mme Laurin va s'informer pour permettre l'accès aux documents sur TEAMS aux membres visiteurs.

résolution
23-24-003

M. Viens propose d'adopter le budget annuel et il est appuyé par Mme Millet.

Adoptée à l'unanimité

8.2 Règles de régie interne

M. Rivest informe les membres que les règles de régie interne ont été modifiées afin de définir les frais de gardiennage.

Mme Millet informe les membres que l'allocation de 30 \$ n'est pas assez élevée pour 2 heures de gardiennage. Elle propose qu'il soit majoré à 40 \$.

résolution
23-24-004

Mme Langlois propose d'adopter les règles de régie interne et elle est appuyée par M. Viens.

Adoptée à l'unanimité

8.3 Modifications aux frais scolaires des élèves

M. Rivest informe les membres que la maquette du programme d'Électricité a été modifié pour inclure le manuel du Code Électrique, volume essentiel pour les élèves. Le pantalon cargo a été retiré de la maquette de Mécanique automobile. Des équipements de protection supplémentaires ont été ajoutés à la Maquette de Mécanique véhicules lourds.

M. Viens propose d'adopter les nouvelles maquettes et il est appuyé par M. Brazeau.

Adoptée à l'unanimité

9. Dossiers pour approbation

9.1 Sorties éducatives

M. Rivest informe les membres que les moyens de pression mis en place par les enseignants peuvent expliquer le peu de sorties éducatives pour l'année scolaire.

Mme Langlois suggère que le programme de Soudage procède à d'autres visites d'atelier à mi-programme et non pas juste en début de programme.

M. Brazeau questionne à savoir si des vérifications de permis sont effectuées pour le covoiturage. Ce serait une bonne chose pour les élèves mineurs.

Mme Laurin mentionne que l'enseignant offre souvent de conduire les élèves dans sa voiture. Il pourrait privilégier les élèves mineurs.

M. Rivest va faire un suivi à ce sujet.

M. Viens propose d'adopter les sorties éducatives et il est appuyé Mme Laurin.

Adoptée à l'unanimité

10. Dossiers pour information

10.1 Formation obligatoire du Conseil d'établissement.

Sylvain informe les nouveaux membres du CE qu'ils doivent suivre une formation obligatoire en ligne. Les membres peuvent consulter le résumé sur le sujet.

Mme Laurin va faire parvenir le lien pour accéder à la formation.

10.2 Lettre aux parents d'élèves mineurs

M. Rivest mentionne nous avons envoyé une invitation aux parents d'élèves mineurs de participer au Conseil d'établissement comme à chaque début d'année. Cette année, nous avons la chance d'accueillir 2 parents d'élèves sur notre Conseil. Ce qui est assez rare et il en est très heureux.

10.3 Calendrier des rencontres

M. Rivest présente le calendrier des rencontres pour l'année scolaire.

M. Viens propose d'alterner les rencontres entre l'immeuble Asticou et l'immeuble Vision-Avenir..

10.4 Loi d'accès à l'information

M. Rivest demande aux membres de compléter le formulaire et de le remettre à Mme Laurin avant de quitter la rencontre.

10.5 Dénonciation de conflit

M. Rivest demande aux membres de compléter le formulaire et de le remettre à Mme Laurin avant de quitter la rencontre.

10.6 Rôle des membres

M. Rivest informe les membres du mandat du Conseil d'établissement. Nous traitons des sujets qui concernent le Centre de formation et non pas de cas particuliers d'élèves. Les décisions sont prises en respectant les 3 critères suivants :

1. Intérêt de tous les élèves
2. Respect et égalité des chances pour tous
3. Correspondre à la mission du Centre : instruire, qualifier et socialiser

11. Varia

Aucun

12. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 15 novembre à l'immeuble Vision-Avenir.

13. Levée de l'assemblée

M. Rivest remercie les membres et leur souhaite une bonne fin de soirée.

résolution
23-24-007

Mme Plantier propose la levée de l'assemblée et elle est appuyée par Mme Langlois. Il est 18 h 37.

Adoptée à l'unanimité

résolution
23-24-008

Sortie éducative

Sylvain Rivest
Directeur

Mario Viens
Président